

répète, j'ai donné là-dessus des explications l'autre jour,—ce chiffre représente le nombre des Canadiens qui ont besoin de maisons. Qu'il s'agisse d'institutions ou de maisons particulières comme celles que nous aménageons à New-Westminster, ou qu'il s'agisse de maisons de rapport, les vieillards et les nécessiteux ont besoin de logis qui coûtent moins cher.

Lundi, au moment de l'examen de la résolution, j'ai cité un éditorial de la *Province* de Vancouver. Je n'ai pas cité l'éditorial en entier parce que je n'ai pas jugé que c'était nécessaire. Le ministre est bien au courant de la situation et voudra probablement faire certains commentaires sur ces propositions. Cependant, je veux citer une autre partie de ce même article car on y confirme ce que j'ai dit l'autre jour. Voici une observation qui mérite d'être notée:

Il nous semble que la solution de leur problème n'est pas surtout une question d'argent car les conditions hypothécaires doivent s'inspirer de la réalité. Ces gens ne demandent pas de subventions publiques. La solution consiste plutôt à favoriser les nouvelles méthodes de construction.

Il nous faut trouver de nouvelles méthodes d'aménager des habitations. Il doit y avoir moyen de construire une maison coûtant moins de \$10,000, de \$15,000 ou de \$20,000. Si une société est capable de faire cela, il devrait y avoir des organismes responsables disposés à en faire autant. Au cours du débat, l'autre jour, j'ai également parlé des dangers d'incendie dans les maisons. J'ai été bref à ce propos, mais je consacrerai quelques instants à cette question aujourd'hui. En effet, je veux signaler au ministre que, selon moi, tous les Canadiens sont pleinement conscients des dangers d'incendie qui se présentent de nos jours. L'un de mes commettants a tout d'abord appelé mon attention sur cette question.

Pour montrer ce qu'on pense de cette question et dans quels termes on s'exprime à ce propos (et il est certain que le particulier dont je parle ici n'est pas seul de cet avis), je voudrais consigner au compte rendu la lettre qu'il m'écrivit. Elle n'est pas très longue et je voudrais en donner lecture, parce qu'il s'agit d'une question que les députés devraient bien connaître.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je suis très peiné, mais il ne me semble pas que la question du danger d'incendie se rattache directement à l'examen d'un bill comme celui que nous étudions en ce moment. Je sais que plusieurs préopinants ont touché cette question au cours de leurs remarques à propos du logement. Je ne veux pas me montrer trop sévère envers le député qui a la parole; mais, comme il a dit qu'il voulait

consacrer un certain temps à parler des dangers d'incendie, il me semble qu'en faisant cela il s'éloignera du principe à la base du projet de loi.

M. Hahn: Merci, monsieur l'Orateur. Je vous sais gré de votre intervention. Je me dispense de donner lecture de la lettre. Au lieu de cela, je signale au ministre que la mesure législative n'embrasse pas la remise à neuf des maisons et qu'il est certains problèmes auxquels il faut remédier. Un de ces problèmes est le risque d'incendie. Il ne faut pas négliger le risque d'incendie.

Je regrette, monsieur l'Orateur, que vous ayez jugé qu'il ne convient pas que je donne lecture de cette lettre. Vous me permettrez cependant de me reporter à un tableau que ce monsieur a établi à la suite de certaines questions qu'il m'a fait inscrire au *Feuilleton* afin d'obtenir des données précises sur le problème des incendies au Canada à l'heure actuelle. Cet honorable monsieur,—je pense pouvoir l'appeler ainsi,—a décidé d'indiquer comment le nombre des incendies augmente. Après examen de la statistique, il en est venu à la conclusion que les incendies sont attribuables à la mauvaise construction de nos maisons à l'heure actuelle.

Pour chacune de nos provinces, son graphique indique nettement que le risque d'incendie est resté à peu près au même niveau de 1926 à 1937. Depuis 1937, le nombre des incendies a augmenté dans chaque province. La raison en est que ceux qui ont construit des maisons dans les années de crise n'avaient pas assez d'argent pour y faire installer les appareils électriques voulus. Aujourd'hui, ces appareils doivent être remplacés. Le matériel électrique, prises de courant et autres canalisations n'étaient pas d'un calibre suffisant pour la tension du courant. Voici quelques chiffres que je me permets de citer. On constate pour tout le Canada une augmentation d'environ 13 décès par million à 40 par million en 1951 et 1952.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'avoir encore à rappeler à l'honorable député, l'ayant suivi attentivement depuis plusieurs minutes, qu'il parle des risques d'incendie et de la protection contre l'incendie, alors qu'il devrait se confiner au principe dont s'inspire du bill. Ce principe, l'honorable député peut s'en rendre compte facilement, porte sur l'opportunité de modifier la Loi nationale sur l'habitation. J'ose espérer que l'honorable député me rendra la tâche facile en s'en tenant au principe du projet de loi.

M. Hahn: En toute déférence pour vous, monsieur l'Orateur, je sais que je ne suis pas censé, à cette étape, traiter des articles du